



**PRÉFET
DU TARN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Par arrêté préfectoral du 8 septembre 2025, une consultation du public est ouverte sur la demande d'enregistrement au titre de la rubrique ICPE n°2710-2 d'une installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets sur la commune de Puygouzon (81990)

Société/Siège social : Communauté d'agglomération de l'Albigeois (C2A) hotel de ville 16 rue de l'hotel de ville 81000 ALBI

Nature du projet : une installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets sur la commune de Puygouzon.

Emplacement de l'installation : lieu-dit « La Vigarié » sur la commune de Puygouzon. Ces installations occupent une partie de la parcelle cadastrale ZL 0243.

Durée de la consultation : 4 semaines

Date d'ouverture de la consultation du public : lundi 29 septembre 2025

Date de clôture de la consultation du dossier : lundi 27 octobre 2025

Consultation du dossier, pendant toute la durée de la consultation du public, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier :

- en version papier et électronique en mairie de Puygouzon et en version électronique dans les mairies d'Albi et de Saliès aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- en version papier et électronique, à la préfecture du Tarn - secrétariat général aux affaires départementales - bureau de l'environnement et des affaires foncières - 81013 Albi cedex 09, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- sur le site internet de la préfecture du Tarn : <https://www.tarn.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Eau.-Environnement.-Prevention-des-risques/Environnement/Projets-impactant-l-environnement/Dossier-d-enquete-et-resume-non-technique-du-dossier>

Observations : pendant toute la durée de la consultation du public, toute personne intéressée pourra formuler ses observations :

- sur le registre mis à la disposition du public, déposé à la mairie de Puygouzon ;
- par lettre, adressée au préfet du Tarn - secrétariat général aux affaires départementales - bureau de l'environnement et des affaires foncières - 81013 Albi cedex 09 ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-dechet-puygouzon@tarn.gouv.fr avant la fin du délai de consultation du public.

Les observations transmises par lettre et par courrier électronique seront annexées au registre par le préfet du Tarn.

Le présent avis sera affiché deux semaines au moins avant l'ouverture de la consultation du public et pendant toute la durée de celle-ci :

- en mairie de Puygouzon, d'Albi et de Saliès ;
- par l'exploitant sur le site ;
- par mise en ligne sur les sites internet de la préfecture du Tarn www.tarn.gouv.fr ;

Toute information sur le dossier peut être obtenue auprès de M. Sow ADIOUMA au 05 63 76 06 04 (communauté d'agglomération de l'Albigeois) ou par courriel à l'adresse : adiouma.sow@grand-albigeois.fr ou de la préfecture du Tarn - secrétariat général aux affaires départementales - bureau de l'environnement et des affaires foncières - 81013 Albi cedex 09.

L'autorité compétente pour statuer sur la demande d'enregistrement est le préfet du Tarn.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti des prescriptions générales éventuellement complétées par des prescriptions particulières ou un refus.